

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 17

Présents : 12

Exprimés : 13
(dont 1 pouvoir donné)

Vote

Pour : 13

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : jeudi 15 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20240322 02

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt quatre le 22 mars

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 15h , s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS à Lodève sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S., **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **GALEOTE Monique** Élue de la commune de Lodève, **BATACHE Carmen**, Élue de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **FRONTIN Claudine**, Élue de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **ENNADIFI Fatiha**, Élue de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **ABRIC Charles** de l'association APF

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés : **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES a donné pourvoir à **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE

Absents :

membres élus : **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage ,

membres qualifiés : **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,

Membres consultatifs:
VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°2

Convention de partenariat avec l'UFCV Occitanie

CONSIDÉRANT que l'UFCV Occitanie en lien avec la conférence des financeurs de l'Hérault et avec le soutien de jeunes en service civique s'engage à agir pour préserver l'autonomie des plus de 60 ans, et mener des actions visant à développer le lien social et lutter contre l'isolement,

CONSIDÉRANT que l'UFCV Occitanie propose des ateliers à destination des aidants familiaux de tous les âges qui s'occupent de personnes âgées de plus de 60 ans.

CONSIDÉRANT que le Centre Intercommunal d'Action Sociale, au travers du public qu'il accompagne et notamment le public du Foyer des Seniors souhaite faire appel aux compétences de l'UFCV Occitanie dans le cadre d'un partenariat basé sur 14 ateliers sur l'année 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la convention de partenariat avec l'UFCV Occitanie

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration vote:

- Pour : 13
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de partenariat avec l'UFCV Occitanie, annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les conditions, engagements et obligations de chacune des parties sont définis dans la convention de partenariat avec l'UFCV Occitanie
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents et en particulier la convention annexée à la présente délibération
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

ANNEXE : convention UFCV Occitanie